

REGLEMENT PARTICULIER

RONDES CEVENOLES VIGANAISES VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Vendredi 1^{er} Mars 2019
Ouverture des engagements : Vendredi 1^{er} Mars 2019
Clôture des engagements : Lundi 20 Mai 2019
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 25 Mai 2019
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 25 Mai 2019 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Dimanche 26 Mai 2019 de 9h00 à 13h00
Vendredi 31 Mai 2019 de 9h00 à 13h00

Vérifications des documents le : Lors de la remise du carnet d'itinéraire.

RESTAURANT DE LA PLAINE – MOLIERES CAVAILLAC

Samedi 25 Mai 2019 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Dimanche 26 Mai 2019 de 9h00 à 13h00
Vendredi 31 Mai 2019 de 9h00 à 13h00

Vérifications des voitures le : Samedi 1^{er} Juin 2019 de 7h00 à 13h00

VILLAGE DE VACANCES LA POMMERAIE - LE VIGAN

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 1^{er} Juin 2019 de 7h30 à 13h30

VILLAGE DE VACANCES LA POMMERAIE - LE VIGAN

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 1^{er} Juin 2019 à 10h00 – PC Course

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 1^{er} Juin 2019 à 14h00 – PC Course

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 1^{er} Juin 2019 à 14h00 – PC Course

Briefing des pilotes prioritaires le : Samedi 1^{er} Juin 2019 à 10h30 – PC Course

Départ du Rallye : VILLAGE DE VACANCES LA POMMERAIE - LE VIGAN

le Samedi 1 Juin 2019 à 15h00 (1^{ère} VHC)

Publication des résultats 1^{ère} étape : Samedi 1^{er} Juin 2019 – PC Course

Arrivée à : PARC DES CHATAIGNIERS – LE VIGAN le Dimanche 2 Juin 2019 à 15h10 (1^{ère} VHC)

Vérification finale le : Dimanche 2 Juin 2019 à partir de 15h10 – Lieu Garage Citroën av. Sergent Triaire
30120 le Vigan

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 2 Juin 2019 – 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

PC Course – Parc des châtaigniers

Remise des prix le : Dimanche 2 Juin 2019 - PARC FERME STADE ANNEXE – LE VIGAN à 17h (podium)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA Gard Cévennes organise le rallye dénommé :
RONDES CEVENOLES VIGANAISES, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le **N° R4/2019**
En date du 1^{er} Mars 2019 et par La FFSA sous le permis d'organiser numéro **289** en date du **10**
Avril 2019

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA GARD CÉVENNES et du TEAM AUTO VIGANAIS

Secrétariat du Rallye : ASA Gars Cévennes

Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NÎMES - Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : TEAM AUTO VIGANAIS

Mairie - Place de Quatrefages de la Roquette - 30120 LE VIGAN - Téléphone : 04 67 82 01 09

Du Samedi 1 juin 2019 à 8h00 au Dimanche 2 juin 2019 à 18h00

Organisateur technique

TEAM AUTO VIGANAIS

Président : André JOFFRE.

Mairie - Place de Quatrefages de la Roquette - 30120 LE VIGAN - Téléphone : 04 67 82 01 09

Courriel : teamautoviganais3orange.fr

ARTICLE 1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	N° LICENCE
Directeur du Course PC :	Patrick BOUTEILLER	128253
Adjoints Direction Course PC :	Thierry GRAUBY	163786
	Delphine GRAUBY	163787
	Jean Louis VATON	
Directeurs de Course ES:	André GUIBLAIN	7081
	Jean Charles GASPERINI	
	Marc DUCARTERON	
Président du Collège :	Claude MARY	3433
Membres du Collège :	Guy MALLEMANCHE	1254
	Gérard DURAND	13816

Relations Concurrents :	Yvan PRICHEPA	
	Thierry LE FOLL	58387
Commissaires Techniques :	Jean GHENO	
	Christian MANGEMATIN	6507
	Maurice PIZOT	
	Marcel CUDAN	
	Kasia BERSZAK	
Juge de Fait :	Robert CLOS	
Médecin chef :	Michel ROMIEU	9031
Chargés des relations presse :	Richard SAUVAIRE	

Nombre de postes de commissaires : 18

Nombre de commissaires : 53

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 5

1.2P. ELIGIBILITE

Le RALLYE RONDES CEVENOLES VIGANAISES VHC compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficients : 2

Le Championnat des Rallyes de la Ligue OCCITANIE MEDITERRANEE

Le Challenge ASA Gard Cévennes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

2.1P. Conforme au règlement standard FFSA.

- Assurance LESTIENNE

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au :

RALLYE RONDES CEVENOLES VIGANAISES VHC 2019 doit adresser au secrétariat du rallye (ASA Gard Cévennes Impasse du Doubs 30900 Nîmes, cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **Lundi 20 Mai 2019**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures VHC maximum.

(+ 100 Modernes et +10 VHRS soit un total de 120 voitures)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 € (350 x 2)
- **En plus des droits d'engagements il sera demandé la valeur de 50€ correspondant au système de géolocalisation de façon obligatoire pour l'ensemble des concurrents.**
- , une caution de 300€ par chèque sera demandée en échange du système de géolocalisation. (chèque non encaissé et rendu en fin de rallye en échange du système)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- Photocopies des permis de conduire des membres de l'équipage,
- Photocopies des licences 2019 des membres de l'équipage,
- Photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture.

Chèque à l'Ordre du TEAM AUTO VIGANAIS

A adresser au secrétariat du rallye : ASA GARD CEVENNES.

Les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées, **adresse mail comprise.**

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement de la FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

4.8 P

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement Sur le Parc des Châtaigniers au Vigan selon le plan joint à la convocation et fourni avec le Carnet d'Itinéraire. Extincteurs et bâches au sol obligatoire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont BPS Racing et/ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National Rondes Cévenoles Viganaises représente un parcours de 238Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 125.2kms.

Samedi 1^{er} Juin : ES1 Navas – Perrarines 4,6Kms

ES2 Blandas – Alzon 15,6Kms

Dimanche 2 Juin : ES3/6/9 La Grave – Montdardier 14,8Kms

ES 4/7/10 Navas – Perrarines 4,6Kms

ES 5/8/11 Blandas – Alzon 15,6Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

6.2.5P

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 25 Mai 2019 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Dimanche 25 Mai 2019 de 9h00 à 13h00

Vendredi 31 Mai 2019 de 9h00 à 13h00

Le nombre de passage de reconnaissance est limité à maximum à 3, des contrôles seront effectués.

Ces reconnaissances se déroulent sur route ouverte à la circulation des usagers selon le code de la route. (Respect de Riverains et signalisations)

Le retrait du **Carnet d'Itinéraire** sera possible les jours de Reconnaissance, avec confirmation de l'enregistrement de l'engagement.

Lieu de retrait : **Restaurant Traiteur La Plaine D999 30120 MOLIERE-CAVAILLAC**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chasuble orange (Chef de Poste et Commissaire de Route.)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

PRIX : Aucun prix en espèce ne sera distribué.

COUPES : des coupes récompenseront tous les équipages présents à la remise des prix. La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau du Parc d'Arrivée final.